



Cugy (VD)

Conseil communal  
Commission des finances  
Législature 2011-2016

**Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no 33/2014**

**Demande d'octroi d'un crédit de CHF 6'200'000.— (Six millions deux cents mille)  
pour la construction d'un bâtiment scolaire dans le quartier d'Es-Cheseaux**

Composition Commission des finances	
Eric Bron	Membre
Jacques Demont	Membre
Bertrand Fahrni	Président
Armand Jost	Membre
Markus Roth	Membre

Date de la réunion
20.05.14
X
X
X
X
X

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

La Commission des finances (Cofin) et la Commission ad hoc ont rencontré le 20 mai 2014 Messieurs les Municipaux Jean-Pierre Sterchi et Philippe Flückiger. La Cofin remercie la Commission ad hoc et les Municipaux pour l'esprit ouvert et constructif des échanges.

La Cofin limite la portée de ses réflexions sur les seuls aspects liés aux enjeux financiers de cet investissement, à savoir la tenue des charges et le plafond d'endettement.

L'opportunité et le coût de construction sont analysés par la Commission ad hoc.

## 2. Analyse de la Commission

Nous mentionnions dans notre rapport lié au préavis 30-2014 sur le crédit d'étude de CHF 297'000.- de ce même bâtiment, que son coût de construction avait été estimé à CHF 3.5 millions. Ce montant avait été articulé par le Municipal Jean-Pierre Sterchi, dans son mail adressé à la Cofin le 21 janvier 2014. Il n'a par ailleurs jamais été contesté lors de la séance du Conseil communal pendant laquelle le préavis suscitait a été voté. Dès lors, la Cofin a été surprise de constater que ce budget avait presque doublé, à CHF 6.2 millions. Selon la Municipalité, d'une part le projet a été largement modifié et d'autre part, elle regrette d'avoir mentionné un montant sans avoir pu se baser sur une étude plus précise.

La Municipalité présente 6 scénarios de financement en tenant compte de trois taux d'intérêts différents (1.5%, 2% et 2.5%, pour un taux historique moyen de 2.647%) et de deux approches liées à la fusion (Commune de Cugy versus Commune de Haut-Talent).

La Cofin ne prend pas en compte les revenus dans le scénario sans la fusion, car ce montant, certes versé par l'ASICE, serait payé ensuite en grande partie par la Commune de

1

Cugy dans le cadre de la répartition des charges de l'ASICE, entre les quatre Communes, basée sur le coût moyen de l'élève multiplié par le nombre d'élèves par Commune.

### **Financement de l'investissement (6.2 mios + frais d'étude à 297'000.-)**

Les liquidités de la Commune ne seront certainement pas suffisantes pour financer l'ensemble des travaux de ce nouveau projet. Dès lors, un emprunt bancaire paraît indispensable, pour tout ou partie du coût total. Une gestion minutieuse et adéquate des liquidités devrait permettre de limiter ce besoin de financement externe, en tenant compte de la marge d'autofinancement supérieure au million de ces dernières années. Ce cash généré annuellement doit permettre de couvrir en partie ce financement, diminuant d'autant la charge d'intérêts.

L'amortissement sur 30 ans représente une charge comptable (non cash) de CHF 216'567.- par année, péjorant d'autant les résultats de la Commune mais pas sa liquidité.

### **Financement des charges d'intérêts et d'exploitation**

Si le financement de ce nouveau bâtiment se fait exclusivement par l'emprunt bancaire, la charge d'intérêts (cash) se montera entre CHF 50'000.- et CHF 84'000.- (en moyenne annuelle sur 30 ans et selon le taux retenu). A ce montant, il faut ajouter les charges d'exploitation estimées à CHF 53'000.- (les premières années), soit un total moyen annuel entre CHF 100'000.- et CHF 140'000.-. Du point de vue de la Cofin, les résultats financiers de la Commune de ces dernières années démontrent qu'elle est à même de tenir cette nouvelle charge, sans passer par une augmentation d'impôt.

### **Plafond d'endettement**

A nouveau, il faut rappeler que le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 est de CHF 19.5 millions. Tenant compte des emprunts en cours de CHF 10 millions et d'une limite de crédit de CHF 1 million, le solde disponible à ce jour est de CHF 8.5 millions. Autrement dit, la Municipalité peut demander de nouveaux crédits bancaires à hauteur de 8.5 millions pour financer ses nouveaux projets. Au-delà, seul le cash généré par l'exploitation courante (marge d'autofinancement) pourra financer les investissements.

Le solde des investissements à réaliser selon les préavis votés et en cours au mois de mai 2014 est de 2.7 millions, auquel s'ajoutent au maximum 6.2 millions pour le bâtiment scolaire, soit un total de 8.9 millions. Ce montant dépasse de CHF 400'000.- le plafond d'endettement. Dès lors, la Municipalité a trois possibilités :

- demander une augmentation de ce plafond, processus relativement long et complexe ;
- financer les investissements par ses liquidités. A ce titre, la Commune a encore en réserve 980 actions de Romande Energie au prix de 1'179.- l'unité (valeur 15.04.14) ;
- opérer des choix drastiques sur le solde des investissements déjà votés et les projets planifiés.

La solution retenue peut bien évidemment être une pondération de ces 3 choix.

### **3. Proposition de la Commission**

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 33-2014.

Cugy, le 4 juin 2014

Eric Bron   Jacques Demont   Bertrand Fahrni   Armand Jost   Markus Roth

